



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 27 octobre 2016
3003 Berne-Wabern, le 25 octobre 2016

Le mois de septembre 2016 en un coup d'œil

	Septembre 2016	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016
Etrangers (population résidente permanente)	2'021'525	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	7'917	54'256	44'334
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'486	73'998	68'370
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'716	17'308	16'282
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	675	5'065	5'461
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	488	5'051	5'537
Dérogations aux conditions générales d'admission	250	2'446	2'505
Regroupement familial (population résidente permanente)	4'346	35'971	34'137
Naturalisation	5'845	25'616	29'189

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Actifs UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	12
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	14
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	15
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	16
4. Taux de chômage	18
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6. Regroupement familial	20
7. Naturalisations	22
8. Autorisations d'établissement C octroyées	23
9. Définitions	24

1. Population étrangère au 30.09.2016

Population étrangère résidente permanente			
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %
Total	1'987'706	2'021'525	1.7
UE-28/AELE	1'358'471	1'384'905	1.9
UE-17	1'235'502	1'252'315	1.4
UE-8	71'357	78'921	10.6
UE-2	17'913	20'450	14.2
Croatie	29'787	29'261	-1.8
Ressortissants d'Etats tiers	629'235	636'620	1.2

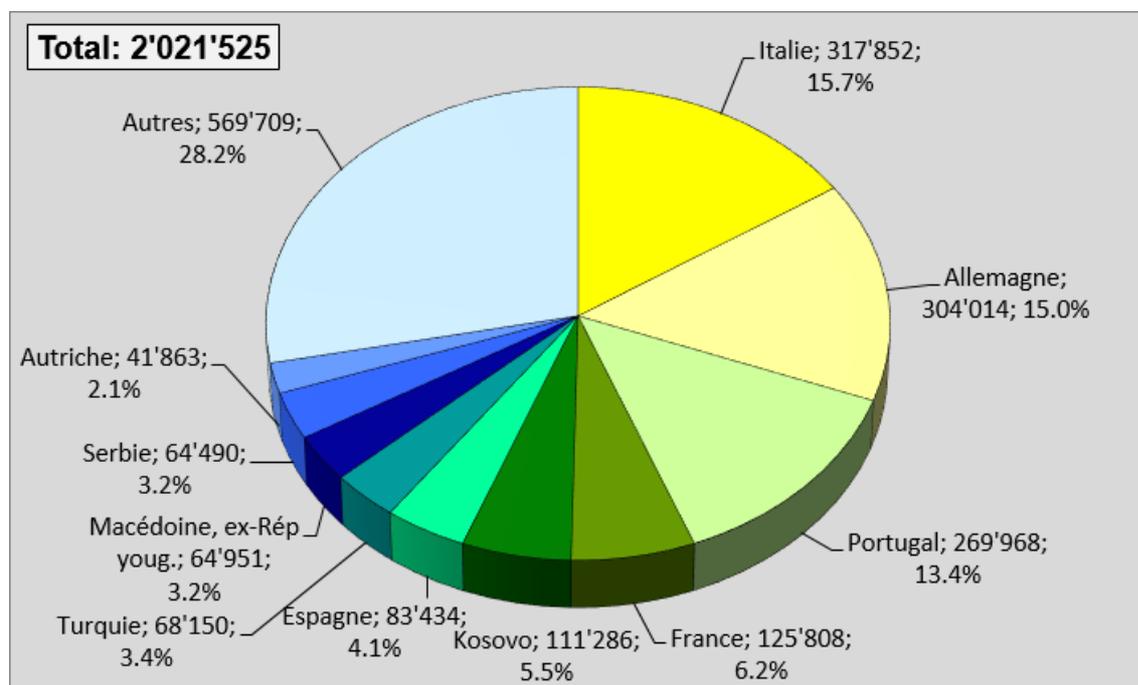
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'021'525	100.0%	33'819	1.7%
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	25'693	1.3%	-1'702	-6.2%
Autorisations de séjour	688'508	34.1%	14'157	2.1%
Autorisations d'établissement	1'307'324	64.7%	21'364	1.7%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %
Total	61'274	57'972	-5.4
UE-28/AELE	50'400	47'451	-5.9
UE-17	36'165	34'062	-5.8
UE-8	11'058	10'464	-5.4
UE-2	2'861	2'588	-9.5
Croatie	242	260	7.4
Ressortissants d'Etats tiers	10'874	10'521	-3.2

Source : SYMIC

- En septembre 2016, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.5% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.5%.
- En septembre 2016, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.9% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.1% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
Italie	4'678	Serbie	-1'774
France	4'181	Turquie	-718
Erythrée	2'847	Bosnie et Herzégovine	-580
Allemagne	2'567	Croatie	-526
Pologne	2'394	Etats-unis d'Amérique	-374

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016
Solde migratoire	54'256	44'334
Solde naturel de la population étrangère	12'400	13'010
Solde de nationalité	-25'857	-29'482

Source: SYMIC

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	15'981	14'863	-7.0	114'351	106'443	-6.9
UE-28/AELE	10'747	10'242	-4.7	81'389	74'746	-8.2
UE-17	9'033	8'399	-7.0	67'601	61'350	-9.2
UE-8	1'296	1'193	-7.9	10'991	9'588	-12.8
UE-2	297	524	76.4	2'150	3'159	46.9
Croatie	61	68	11.5	364	371	1.9
Ressortissants Etats tiers	5'234	4'621	-11.7	32'962	31'697	-3.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	10'069	9'267	-8.0	83'328	77'434	-7.1
UE-28/AELE	7'554	6'931	-8.2	67'569	62'209	-7.9
UE-17	5'395	5'075	-5.9	48'417	44'270	-8.6
UE-8	1'475	1'348	-8.6	13'762	13'087	-4.9
UE-2	573	424	-26.0	4'994	4'393	-12.0
Croatie	82	51	-37.8	286	349	22.0
Ressortissants Etats tiers	2'515	2'336	-7.1	15'759	15'225	-3.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	12'904	12'260	-5.0	84'714	80'991	-4.4
UE-28/AELE	8'797	8'601	-2.2	61'782	58'388	-5.5
Ressortissants Etats tiers	4'107	3'659	-10.9	22'932	22'603	-1.4

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour des mois de janvier à septembre 2016: 8'163 (population étrangère résidente permanente); 3'423 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	6'555	6'574	0.3	55'670	58'270	4.7
UE-28/AELE	5'030	4'988	-0.8	41'555	43'111	3.7
UE-17	4'450	4'413	-0.8	37'088	38'241	3.1
UE-8	409	411	0.5	3'138	3'556	13.3
UE-2	96	102	6.3	774	809	4.5
Croatie	47	31	-34.0	283	264	-6.7
Ressortissants Etats tiers	1'525	1'586	4.0	14'115	15'159	7.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	5'024	4'512	-10.2	49'151	45'216	-8.0
UE-28/AELE	4'196	3'849	-8.3	40'218	37'347	-7.1
UE-17	3'023	2'696	-10.8	29'091	27'068	-7.0
UE-8	877	953	8.7	8'391	7'723	-8.0
UE-2	281	170	-39.5	2'552	2'343	-8.2
Croatie	7	27	285.7	88	110	25.0
Ressortissants Etats tiers	828	663	-19.9	8'933	7'869	-11.9

Source : SYMIC

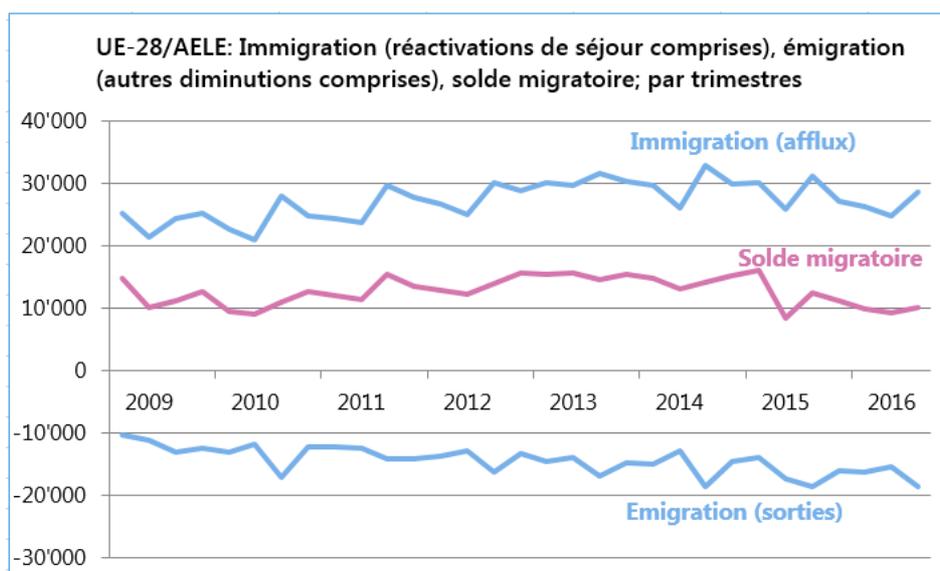
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à septembre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-18.3%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à septembre 2016 a diminué par rapport à la même période de l'année précédente (-6.9%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à septembre 2016 a augmenté par rapport à la même période de l'année précédente (+4.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à septembre 2016 : 12'002 (population étrangère résidente permanente) ; 34'626 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

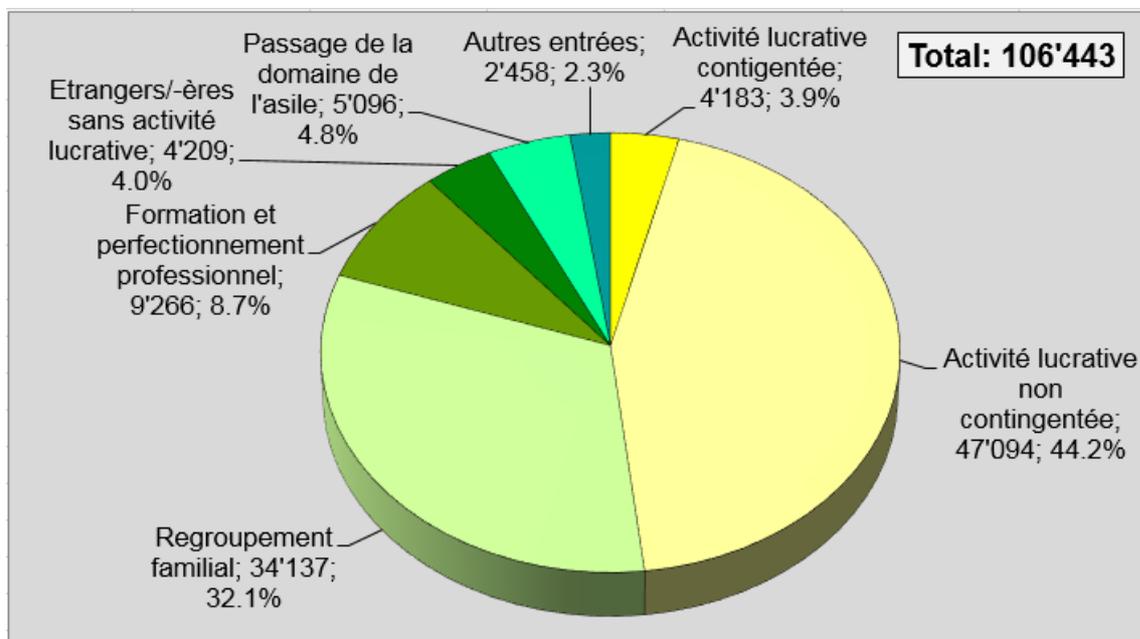
2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	9'137	7'917	-13.4	54'256	44'334	-18.3
UE-28/AELE	5'572	5'053	-9.3	36'806	29'145	-20.8
UE-17	4'494	3'857	-14.2	28'212	21'258	-24.6
UE-8	868	730	-15.9	7'409	5'575	-24.8
UE-2	163	402	146.6	1'124	2'190	94.8
Croatie	14	40	185.7	52	97	86.5
Ressortissants Etats tiers	3'565	2'864	-19.7	17'450	15'189	-13.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	1'627	1'216	-25.3	4'375	1'015	-76.8
UE-28/AELE	993	555	-44.1	4'110	644	-84.3
UE-17	585	423	-27.7	1'712	-1'261	-173.7
UE-8	279	21	-92.5	1'934	1'619	-16.3
UE-2	66	87	31.8	413	294	-28.8
Croatie	47	-1	-102.1	63	12	-81.0
Ressortissants Etats tiers	634	661	4.3	265	371	40.0

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à fin septembre 2016 (population étrangère résidente permanente)



3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'249	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'077	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'640	9'819	+ 13.6
Janvier	5'141	4'554	- 11.4	6'389	4'027	- 37.0	12'233	9'223	- 24.6
Février	4'615	4'643	+ 0.6	3'456	3'603	+ 4.3	6'951	6'635	- 4.5
Mars	4'459	3'538	- 20.7	3'697	2'983	- 19.3	6'762	6'423	- 5.0
Avril	4'475	4'429	- 1.0	4'731	5'043	+ 6.6	7'193	7'960	+ 10.7
Mai	4'371	4'027	- 7.9	5'010	4'497	- 10.2	7'529	7'378	- 2.0
Juin	4'635	4'162	- 10.2	5'395	5'172	- 4.1	9'345	8'893	- 4.8
Juillet	4'464	3'872	- 13.3	4'840	3'685	- 23.9	9'340	7'527	-19.4
Août	4'218	4'171	-1.1	3'420	3'296	-3.6	6'791	6'845	+0.8
Septembre	4'710	4'542	-3.6	3'608	3'401	+ 1.5	7'854	7'486	-4.7
Total	54'704	50'366	-7.9	52'331	48'350	-7.6	96'766	92'178	-4.7

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Janvier	1'175	732	- 37.7	1'527	1'234	- 19.2	1'887	1'568	- 16.9
Février	982	707	- 28.0	1'097	1'105	+ 0.7	1'344	1'185	- 11.8
Mars	1'081	605	- 44.0	1'576	1'313	- 16.7	1'767	1'699	- 3.8
Avril	879	740	- 15.8	1'615	1'747	+ 8.2	1'893	2'069	+ 9.3
Mai	764	711	- 6.9	1'685	1'855	+ 10.1	1'929	2'166	12.3
Juin	918	764	- 16.8	2'112	1'933	- 8.5	2'582	2'384	-7.7
Juillet	918	639	- 30.4	1'795	1'431	- 20.3	2'395	1'863	-22.2
Août	739	693	-6.2	1'148	1'200	+4.5	1'664	1'632	-1.9
Septembre	862	788	-8.6	1'283	1'226	-4.4	1'847	1'716	-7.1
Total	11'517	8'557	-25.7	17'662	17'157	-2.9	21'983	21'412	-2.6

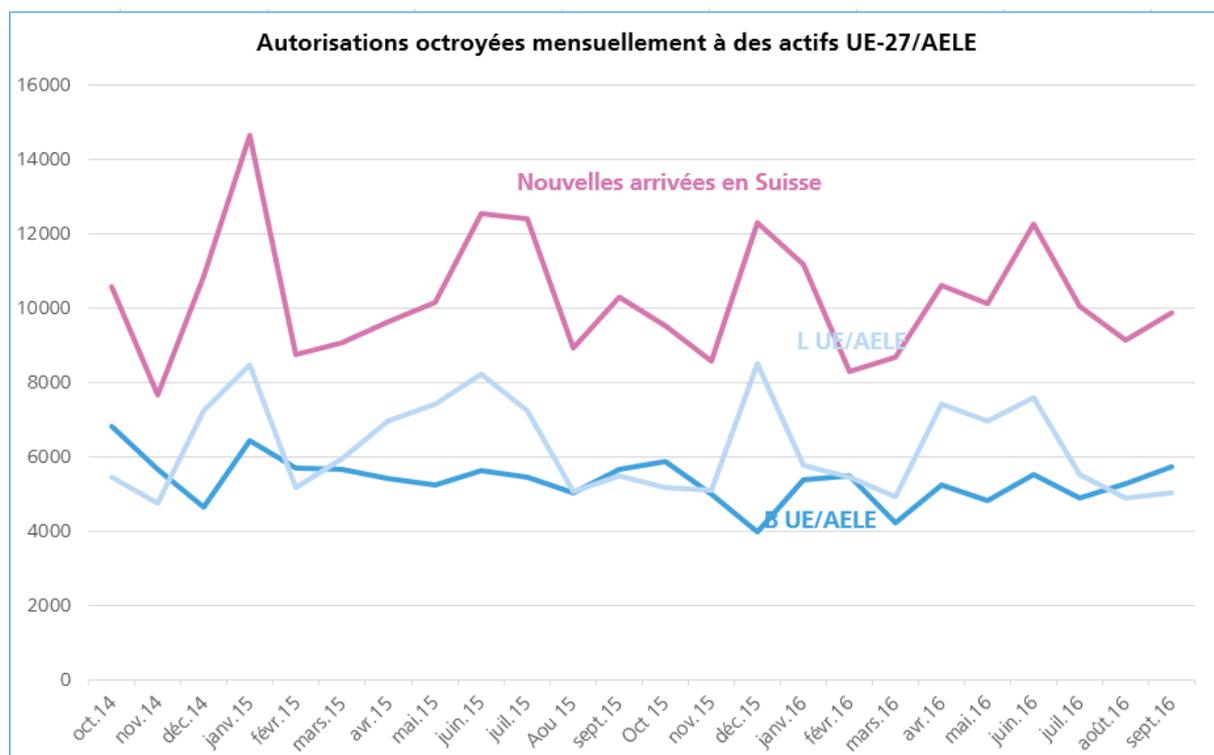
Source : SYMIC

3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %	2014 / 2015	2015 / 2016	Différence en %
Octobre	106	68	-35.8	698	636	-8.9	717	522	-27.2
Novembre	84	93	10.7	542	631	16.4	405	449	10.9
Décembre	103	78	-24.3	561	570	1.6	487	451	-7.4
Janvier	112	79	-29.5	558	496	-11.1	522	382	-26.8
Février	82	121	47.6	614	724	17.9	458	468	2.2
Mars	99	78	-21.2	666	616	-7.5	533	550	3.2
Avril	70	63	-10.0	611	628	2.8	523	569	8.8
Mai	81	65	-19.8	704	603	-14.3	697	548	-21.4
Juin	53	581	+996.2	712	492	-30.9	617	978	+58.5
Juillet	71	372	+423.9	588	385	-34.5	654	632	-3.4
Août	62	406	+554.8	483	384	-20.5	475	659	+38.7
Septembre	91	406	+346.2	592	379	-36.0	586	675	+15.2
Total	1'014	2'410	+137.7	7'329	6'544	-10.7	6'674	6'883	+3.1

Source : SYMIC



3.4. Contingents Croatie

Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans un protocole additionnel. Jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole III, l'admission des ressortissants croates reste soumise à la LEtr. La Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates, à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 22 autorisations de séjour B et 76 autorisations de courte durée L ont été accordées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2014	2015	2016	2015	2016
Janvier	4'938	4'419	4'262	295'268	306'245
Février	3'977	3'889	3'984	295'268	306'245
Mars	5'333	4'301	4'892	295'268	306'245
Avril	5'483	5'223	4'980	298'280	308'175
Mai	4'484	4'111	4'122	298'280	308'175
Juin	4'789	5'159	4'641	298'280	308'175
Juli	5'517	4'687	3'963	300'571	--
Août	4'503	4'264	4'748	300'571	--
Septembre	5'228	4'757	5'067	300'571	--
Octobre	5'785	4'981		304'117	
Novembre	4'956	4'863		304'117	
Décembre	4'020	4'720		304'117	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence	
			absolue	en %
Total général	802 131	745 118	- 57 013	- 7.1
Travailleurs	571 463	544 219	- 27 244	- 4.8
Indépendants	77 059	68 976	- 8 083	- 10.5
Travailleurs détachés	153 609	131 923	- 21 686	- 14.1

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	58 673	56 388	- 2 285	- 3.9
Travailleurs	32 942	31 962	- 980	- 3.0
Indépendants	7 454	7 060	- 394	- 5.3
Travailleurs détachés	18 277	17 366	- 911	- 5.0

Annonces par secteurs économiques

Total général	58 673	56 388	- 2 285	- 3.9
Agriculture	7 104	5 218	- 1 886	- 26.5
Industrie et artisanat	21 997	20 672	- 1 325	- 6.0
Services	29 572	30 498	926	3.1

Source : SYMIC

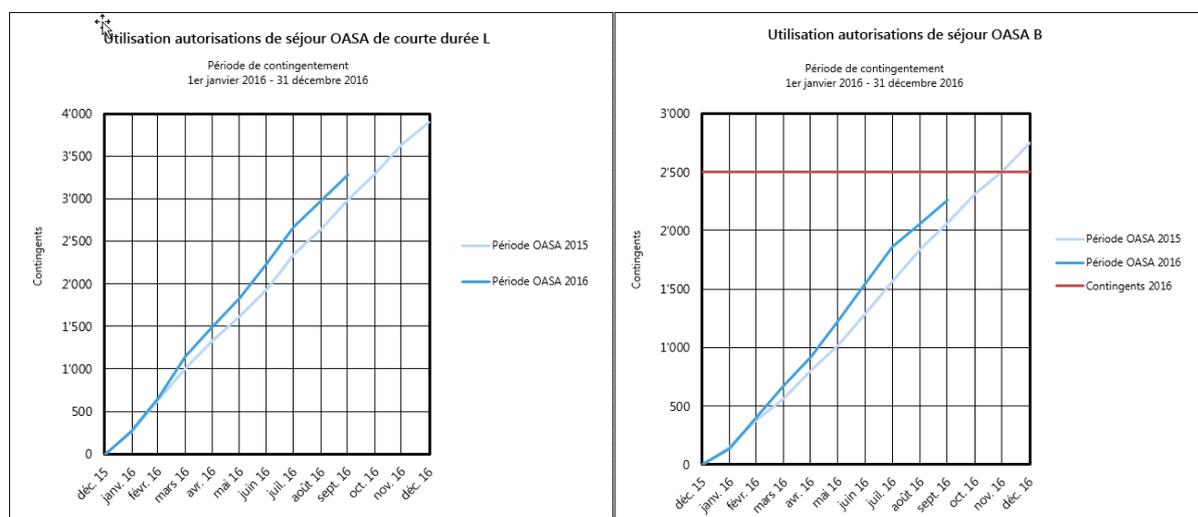
- Le nombre de personnes actives [nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE](#) a diminué d'octobre 2015 à septembre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de - 4.7% (- 4'588 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de [l'UE-8](#), le nombre de personnes [nouvellement arrivées en Suisse](#) a diminué de - 2.6% pendant cette période (- 571 personnes) par rapport à l'année précédente. Depuis le 1^{er} juin 2016, les dispositions transitoires ne sont plus applicables aux travailleurs en provenance de l'UE-2. Pendant les douze derniers mois, une augmentation des personnes en provenance de l'UE-2 nouvellement arrivées en Suisse est observée (+ 3.1%, + 209 personnes) par rapport à l'année précédente.
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont augmenté de + 6.5% en septembre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En septembre 2016, 24'426 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a diminué de - 5.1% (- 1'305 annonces).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont diminué en septembre 2016 par rapport au même mois de l'année précédente (-3%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2016, cumulées
Janvier	258	272	152	133
Février	631	659	373	399
Mars	1'007	1'145	566	676
Avril	1'334	1'492	808	923
Mai	1'618	1'837	1'026	1'229
Juin	1'926	2'229	1'290	1'542
Juillet	2'350	2'669	1'567	1'860
Août	2'646	2'981	1'844	2'068
Septembre	2'985	3'278	2'066	2'259
Octobre	3'295		2'313	
Novembre	3'635		2'500	
Décembre	3'896		*2'749	

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.

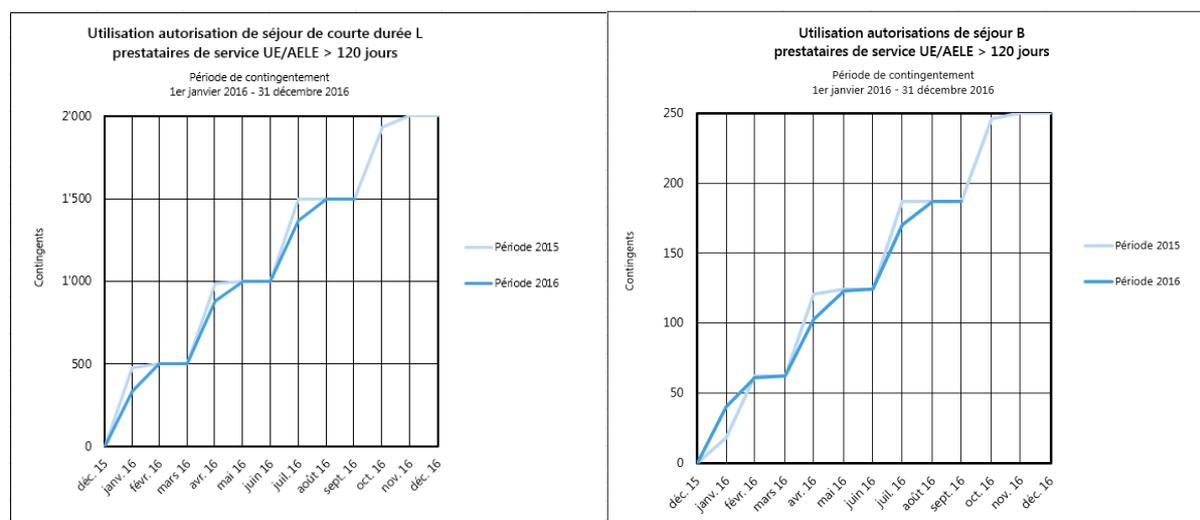


- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin septembre 2016, à 82% des autorisations de séjour de courte durée L et 90% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2016, cumulées
Janvier	477	333	18	40
Février	500	500	62	61
Mars	500	500	62	62
Avril	986	880	121	103
Mai	1'000	1'000	124	123
Juin	1'000	1'000	124	124
Juillet	1'500	1'370	187	170
Août	1'500	1'500	187	187
Septembre	1'500	1'500	187	187
Octobre	1'934		246	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin septembre 2016, à 75% des autorisations de séjour de courte durée L et à 75% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'906	5'852	-0.9	51'699	48'205	-6.8
Agriculture	128	129	0.8	1'671	1'418	-15.1
Industrie et artisanat	1'033	1'027	-0.6	9'783	8'845	-9.6
Services	4'745	4'696	-1.0	40'245	37'942	-5.7
UE-17	4'837	4'616	-4.6	42'338	38'922	-8.1
Agriculture	63	60	-4.8	697	624	-10.5
Industrie et artisanat	850	820	-3.5	8'073	7'183	-11.0
Services	3'924	3'736	-4.8	33'568	31'115	-7.3
UE-8	892	827	-7.3	8'047	6'933	-13.8
Agriculture	52	44	-15.4	816	599	-26.6
Industrie et artisanat	161	124	-23.0	1'572	1'266	-19.5
Services	679	659	-2.9	5'659	5'068	-10.4
UE-2	144	361	150.7	1'105	2'117	91.6
Agriculture	13	25	92.3	157	192	22.3
Industrie et artisanat	19	65	242.1	108	348	222.2
Services	112	271	142.0	840	1'577	87.7
Croatie	13	27	107.7	91	92	1.1
Agriculture	0	0	--	0	1	--
Industrie et artisanat	1	17	1600.0	18	27	50.0
Services	12	10	-16.7	73	64	-12.3

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a diminué pendant les mois de janvier à septembre 2016 par rapport à la même période de l'année précédente dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a également diminué dans les secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total UE-28/AELE	6'066	5'483	-9.6	60'983	55'691	-8.7
Agriculture	545	484	-11.2	7'130	7'065	-0.9
Industrie et artisanat	1'082	891	-17.7	9'909	8'674	-12.5
Services	4'439	4'108	-7.5	43'944	39'952	-9.1
UE-17	4'159	3'857	-7.3	43'189	39'058	-9.6
Agriculture	254	169	-33.5	2'342	2'245	-4.1
Industrie et artisanat	811	693	-14.5	8'196	7'382	-9.9
Services	3'094	2'995	-3.2	32'651	29'431	-9.9
UE-8	1'305	1'206	-7.6	12'845	12'246	-4.7
Agriculture	228	247	8.3	3'799	3'897	2.6
Industrie et artisanat	135	146	8.1	1'222	905	-25.9
Services	942	813	-13.7	7'824	7'444	-4.9
UE-2	523	372	-28.9	4'642	4'016	-13.5
Agriculture	63	68	7.9	988	923	-6.6
Industrie et artisanat	80	40	-50.0	337	249	-26.1
Services	380	264	-30.5	3'317	2'844	-14.3
Croatie	73	42	-42.5	261	322	23.4
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	55	11	-80.0	150	132	-12.0
Services	18	31	72.2	111	190	71.2

Source : SYMIC

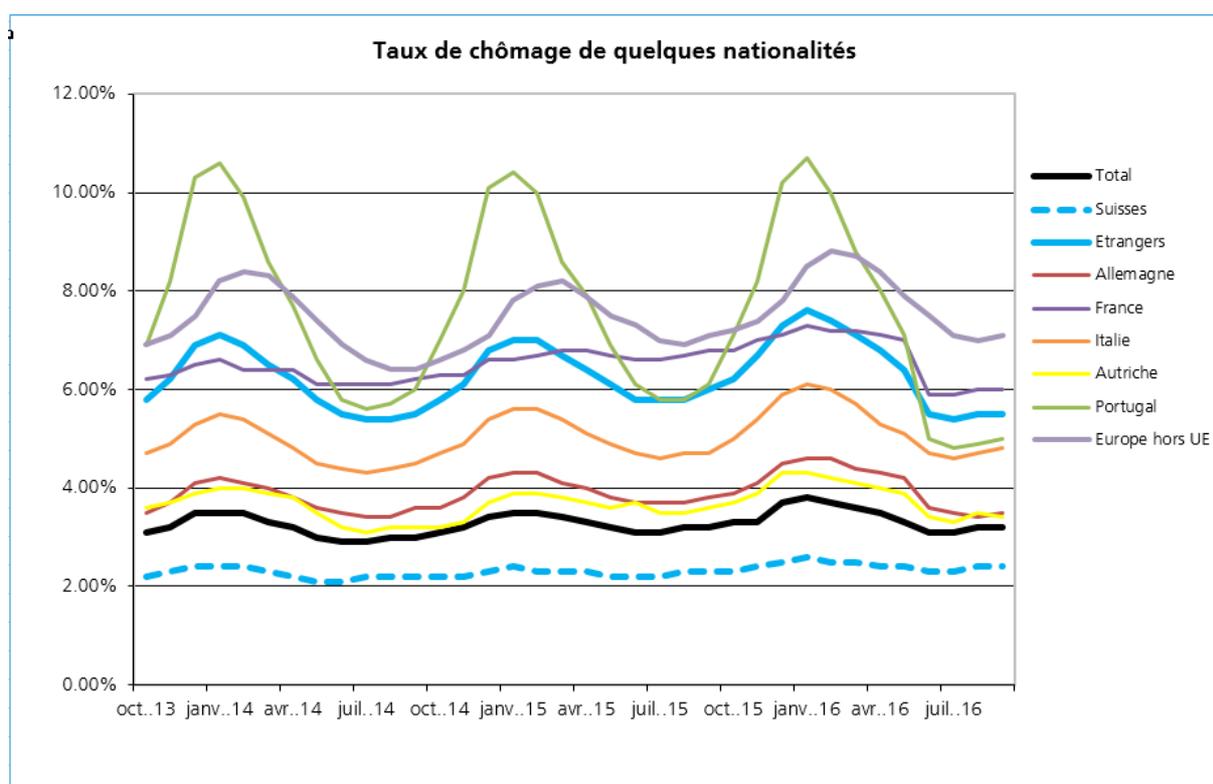
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en septembre 2016

Population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'135
Restauration et hébergement	1'339
Santé et service vétérinaire	733
Enseignement	664
Agriculture	531

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Septembre 2015	Septembre 2016
Total	3.2%	3.2%
Etrangers	6.0%	5.5%
Suisses	2.3%	2.4%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	4	7	75.0	51	63	23.5
Par suite de violence conjugale	0	1		4	10	150.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	4	6		47	53	12.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	274	243	-11.3	2'395	2'442	2.0
Sans papiers <i>a)</i>	14	16		232	323	39.2
Parent étranger d'un enfant suisse	14	6		95	95	0.0
Intérêts publics majeurs	4	4		33	40	21.2
Conversion de permis F ⁴ en permis B <i>b)</i>	186	154		1'386	1'416	2.2
Conversion de permis N ⁵ en permis B <i>c)</i>	0	19		84	105	25.0
Autres exceptions ⁶	56	44		565	463	-18.1
Total	278	250	-10.1	2'446	2'505	2.4

Source : SYMIC

⁴ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁵ Permis N = requérants d'asile.

⁶ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c)⁷ par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier à septembre 2016
Somalie	192
Afghanistan	189
Kosovo	178
Irak	120
Chine (rép. pop.)	107
Sri Lanka	107
Bolivie	85
Erythrée	84
Syrie	72
Serbie	63
Autres	647
Total	1'844

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidante permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'604	4'346	-5.6	35'971	34'137	-5.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	835	758	-9.2	6'662	6'867	3.1
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'769	3'588	-4.8	29'309	27'270	-7.0

Source : SYMIC

⁷ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'604	4'346	-5.6	35'971	34'137	-5.1
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'664	2'491	-6.5	20'373	18'316	-10.1
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'940	1'855	-4.4	15'598	15'821	1.4

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à septembre 2016
Italie	3'621
Allemagne	3'019
Portugal	2'597
France	2'156
Kosovo	1'674
Espagne	1'272
Etats-unis d'Amérique	1'202
Macédoine, ex-Rép youg.	1'144
Brésil	951
Serbie	931
Autres	15'570
Total	34'137

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Naturalisations	4'223	5'845	38.4	25'616	29'189	13.9
ordinaires	3'407	5'239	53.8	19'581	23'095	17.9
facilitées et réintégrations	816	606	-25.7	6'035	6'094	1.0

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %
Italie	579	622	7.4
Portugal	319	619	94.0
France	160	554	246.3
Allemagne	617	545	-11.7
Kosovo	332	541	62.9
Serbie	188	251	33.5
Macédoine, ex-Rép youg.	188	245	30.3
Espagne	127	221	74.0
Turquie	221	179	-19.0
Bosnie et Herzégovine	134	143	6.7

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Septembre 2015	Septembre 2016	Différence en %	Janvier à septembre 2015	Janvier à septembre 2016	Différence en %
Total	6'661	6'589	-1.1	56'842	62'463	9.9
octroyées de manière anticipée ⁸	208	262	26.0	1'882	2'292	21.8

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à septembre 2016
Russie	227
Pologne	218
Inde	213
Hongrie	160
Roumanie	140

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 62'463 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à septembre 2016, dont 2'292 (3.7%) de manière anticipée.

⁸ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).